

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 avril 2000
Français
Original: arabe

Lettres identiques datées du 26 avril 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 25 avril 2000, qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, concernant des actes d'agression armés auxquels se livrent la marine des États-Unis à l'intérieur des eaux territoriales iraqiennes, dans laquelle il vous demande de faire cesser ces actes d'agression et affirme que l'Iraq se réserve le droit de répondre comme il convient à de tels actes à l'avenir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 26 avril 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le 18 avril 2000 à 2 h 30, trois embarcations militaires des États-Unis transportant 10 hommes armés ont intercepté le navire *Fu'ad 2* alors qu'il faisait route dans le Khor Abdoullah en direction de la mer, au niveau de la bouée No 9, à l'intérieur des eaux territoriales iraqiennes, à 25 kilomètres de la frontière nord-ouest à Mina'al-Bakr et à 7 kilomètres de la côte iraqienne. Le navire a été saisi et emporté vers une destination inconnue. Le navire était de nationalité bélizienne et son équipage comptait 10 membres, tous de nationalité iraqienne. Il est entré dans le port de Kor Al-Zouibaïr le 25 mars 2000 et l'a quitté le 17 avril 2000.

En entrant dans les eaux territoriales iraqiennes et en s'emparant par la force d'un navire à l'intérieur desdites eaux, les autorités américaines ont violé de façon flagrante l'intégrité des eaux territoriales iraqiennes et ont effectué un acte d'agression armée contre la souveraineté de l'Iraq. Nous protestons contre ces actes d'agression et nous vous prions d'intervenir afin d'empêcher les autorités concernées de pénétrer à l'avenir dans les eaux territoriales iraqiennes. Par ailleurs, nous nous réservons le droit de répondre de façon appropriée à de tels actes à l'avenir.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammed Saïd **Al-Sahaf**